

Libertés syndicales : une garantie pour la démocratie

La CGT affectée par la tragédie survenue le 13 novembre 2015, a exprimé, à plusieurs reprises, son indignation, a condamné ces actes de terrorisme. Face à ces opérations ultra-violentes, des réponses politiques doivent être fortes, elles détermineront notre avenir et le monde dans lequel nous allons vivre.

Protéger les libertés qu'elles soient individuelles ou collectives, ainsi que les institutions démocratiques semble être essentiel dans la période. L'État de droit n'est pas démuni face au terrorisme. À l'inverse, l'État d'urgence ne doit pas devenir un état permanent, car il permet l'utilisation arbitraire du pouvoir et n'assure plus la hiérarchie des normes, la séparation des pouvoirs et l'égalité devant le droit.

Nous avons répertorié les mesures de l'État d'urgence les plus susceptibles d'impacter notre activité militante :

- Perquisitions à toute heure ;
- Assignation à résidence sur décision ministérielle;
- Réglementation de la circulation ce qui revient à instaurer des couvre-feux ;
- Fermeture de salles, de lieu de réunions;
- Interdiction des réunions et interdiction de manifester «de nature à provoquer ou entretenir le désordre»;
- **Dissolution d'associations** ou de groupements de fait qui « participent à la commission d'actes portant une atteinte grave à l'ordre public».

Très clairement, la majorité de nos actions peut être suspendue pendant une telle période.

Si le premier ministre s'est engagé auprès des organisations syndicales à ce qu'il n'y ait pas d'interdiction générale de manifester, il ne cesse, dans le même temps, de rappeler que nous sommes en guerre ce qui justifie des mesures exceptionnelles.

Dans le même temps, il n'aurait pas été indécent de cesser, dans la période, les réformes sociales rétrogrades, les licenciements, les stratégies patronales destructrices, les mesures gouvernementales sources de division.

Notre liberté d'expression, de manifestation et d'actions syndicales ne constitue absolument pas une entrave pour la lutte contre le terrorisme, au contraire elle fait partie de l'exercice de la démocratie que nous devons renforcer encore plus.

L'action syndicale rapproche, unit les salarié-es au-delà de leurs différences

Elle est l'un des éléments qui permet de concrétiser notre devise « Liberté, Egalité, Fraternité ».

C'est ce que portera la CGT lors des initiatives qui se dérouleront partout en France, le 2 décembre, pour la défense des Libertés Syndicales et pour l'Emploi.

Écho des mobilisations et des victoires

Hébergement des syndicats : Des mobilisations et des victoires !

La Mairie de Bobigny condamnée!

La municipalité de Bobigny avait décidé, contrairement à ses engagements, de réduire, pour ne pas dire supprimer, la subvention pour le fonctionnement de la bourse du Travail, conduisant celle-ci à licencier deux salariés et à terme, fermer la bourse du Travail!

Une très large mobilisation s'est organisée dans l'unité syndicale, avec pétition et rassemblement. Des démarches ont été engagées avec la mairie, sans résultat. Ainsi, devant ce blocage politique, une action en justice auprès du Tribunal administratif a été introduite. Le TA de Montreuil a tranché ce litige le 18 novembre en condamnant la municipalité de Bobigny à payer à l'association qui gère la bourse du travail, ainsi que des dommages et intérêts au titre de l'article L.761-1 du code de Justice administrative.

UL de Foix, première victoire! Le juge impose une médiation!

Alors que la municipalité assignait l'UL de Foix devant le TGI en référé pour obtenir une expulsion de la CGT de ses locaux, le juge en a décidé autrement le 19 novembre, en ordonnant une médiation avec un délai de 3 mois. Une première réunion avec le médiateur, extérieur au département, aura lieu le 3 décembre.

UL CGT de LILLE : pour le maintien de la gratuité!

La Mairie de LILLE a décidé de remettre en cause la gratuité des locaux mis à disposition de l'UL de LILLE.

Une mobilisation s'organise avec une motion-pétition pour exiger le maintien de la gratuité!

UL CGT de Montigny les Cormeilles : Mobilisation face à la menace d'expulsion!

La Mairie de Montigny-les-Cormeilles a décidé d'expulser la CGT de ses locaux d'ici le 31 décembre sans propositions sérieuses de relogement! L'UL de Montigny et l'UD 95 ont tenté de négocier avec le député-maire sans résultat. La mobilisation s'organise avec une pétition et une motion. Un rassemblement a eu lieu le 26 novembre lors du conseil municipal.

Interpellation du gouvernement :

La confédération CGT a décidé d'interpeller le directeur général du Travail afin d'aborder la question des hébergements syndicaux.

Le Procès en correctionnelle des 5 militants CGT d'Énergie Paris

Malgré un dossier complètement vide, plaidé à charge par la Direction d'EDF et après 8 années de procédure, le Procureur de la République a requis une peine de 800 € à 1500 € de dommages et intérêts à l'encontre des cinq camarades d'ERDF, dont le seul « crime » est d'avoir mené un combat aux côtés des salariés, pour la défense du service public, de l'emploi et de la dignité humaine!

L'acharnement d'EDF avec la complicité du Parquet tentant de criminaliser l'action syndicale, montre qu'il ne peut y avoir de conquête sociale sans liberté syndicale.

Le délibéré sera rendu le 12 janvier.

La relaxe des 5 d'ERDF est le seul verdict possible dans cette caricature judiciaire!

La CGT, solidaire de tout combat contre la criminalisation syndicale, continuera de lutter pour la liberté syndicale, la défense de l'emploi et des services publics.

UD de Gironde : Corinne Relaxée !

Corinne, secrétaire générale de l'UD de Gironde, avait été condamnée en première instance pour diffamation suite à un tract de l'UD qui dénonçait le comportement moyenâgeux de l'entreprise Bellier!

La cour d'appel n'a pas suivi le tribunal correctionnel et a relaxé Corinne en précisant : «... Il ne saurait donc être fait grief à Corinne... Versigny, s'exprimant à titre syndical, d'évoquer ces différents points alors qu'elle représente le syndicat majoritaire dans l'entreprise. Les termes qu'elle a employés n'ont pas excédé les limites de la polémique syndicale. En conséquence... La cour statuant à nouveau relaxe Corinne ... Versigny.»!



À l'occasion du 23 septembre, quatre dessinateurs et graphistes ont apporté leur soutien à l'action pour les libertés syndicales en utilisant leur art comme voix d'expression. Leurs dessins seront rassemblés sous forme de fresque. Nous en publierons quelques-uns au fil des journaux que nous sortirons.

Se syndiquer, faire grève sont des droits fondamentaux



Inacceptable!

À Limoges, des individus cachés derrière une association anonyme «stoplagreve», ont affiché ouvertement le soif de haine et de violence à l'égard du syndicalisme de lutte!

Ainsi, des affiches annonçant que **« la chasse aux syndicalistes est ouverte »** ont été collées devant une entreprise où les salariés, soutenus par la CGT, sont en grève pour défendre un de leur collègue mis à pied!

Un appel au meurtre en réponse à une demande de négociation !Voilà la conception du dialogue social du patronat local!

La CGT a déposé plainte

Une déclaration unitaire des unions départementales CGT, CFDT, FO, CFTC de Haute-Vienne a aussitôt condamné cet acte terroriste! La CGT a déposé une plainte auprès du commissariat.

En revanche, nous attendons toujours un communiqué du Patronat local pour condamner cet acte de criminalisation de l'action syndicale ! Les pouvoirs publics, la justice doivent tout mettre en oeuvre pour que les auteurs de cet appel au meurtre soient arrêtés, jugés et condamnés !

LE DROIT DE GRÈVE EST UN DROIT FONDAMENTAL!

Les syndicalistes ne sont pas du gibier! Le droit de se syndiquer est un droit fondamental!

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN DES UNIONS DEPARTEMENTALES CGT – CFDT – CFTC – FO DE LA HAUTE-VIENNE

Aujourd'hui en France, chaque citoyen est libre de pouvoir se syndiquer et faire valoir ses droits sans être inquiété pour son engagement. Art. 10 de la convention des Droits de l'Homme « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions,... pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.»

Dans la nuit du I^{er} au 2 octobre 2015, des personnes mal intentionnées ont impunément attaqué ce droit fondamental, en appelant à la haine et au crime par le biais d'affichage sur la voie publique en zone industrielle Nord devant l'entreprise Man Verandas où des salariés du service pose sont en grève depuis maintenant huit jours.

En effet, après l'acte terroriste qu'a connu notre pays à Charlie Hebdo, qui a choqué et ému des millions de français, des individus aux propos pétainistes, voire fascisants, osent afficher « la chasse aux syndicalistes est ouverte », en ciblant plus particulièrement les militants des 4 centrales syndicales historiques CGT, FO, CFDT et CFTC.

Cela nous rappelle les périodes les plus sombres de notre histoire, quand les syndicats étaient interdits et leurs militants traqués et internés.

Les unions départementales CGT, CFDT, CFTC et FO s'indignent et combattent solidairement toutes atteintes à l'intégrité physique ou morale de salariés syndiqués. Les salariés syndiqués, par leurs propositions, par leurs luttes pour le respect des droits et la conquête de droits nouveaux, en France et dans le département, contribuent quotidiennement au progrès social. Plusieurs plaintes ont ou vont d'ailleurs être déposé-ées afin qu'une enquête soit menée pour que de tels actes ne restent pas impunis.

Limoges le 04 novembre 2015

2 Décembre : rassemblement départemental à Tarbes

Manu Espejo, militant CGT, conseiller prud'hommes est convoqué devant le procureur de la République le 2 décembre en vue d'une sanction. Manu est la cible de manœuvres malsaines de la part de l'UIMM local. Son crime? Faire valoir le droit des salariés victimes de la délinquance patronale!

« Nous réaffirmons notre soutien plein et entier à notre camarade Manu Espejo et appelons les syndicats à s'inscrire dans toutes les mobilisations pour les libertés syndicales notamment le 2 décembre, jour de l'action nationale.» conclue le tract de l'UD CGT des Hautes-Pyrénées qui appelle à un rassemblement départemental devant le tribunal de Tarbes à partir de 13h.

2 Décembre : mobilisation à Bobigny pour les salariés d'Air France

Le 02 décembre 2015, nos collègues abusivement poursuivis en justice comparaîtront devant le tribunal de Bobigny suite à la mobilisation au CCE du 05 octobre.

Ces salariés d'Air France sont les victimes de la politique antisociale de nos dirigeants qui se servent de cet évènement pour criminaliser toute contestation dans notre entreprise.

Vous savez que nous avons visionné toutes les vidéos « à charge » et au vu de celles-ci nous pouvons affirmer que ces collègues ont été choisis au hasard parmi les manifestants. Soyons conscients que beaucoup d'entre nous auraient ainsi pu se retrouver assis sur le banc arbitraire des accusés.

Toutes les organisations syndicales d'Air France ont le devoir moral de défendre ces collègues car le 5 octobre elles étaient toutes réunies autour du même objectif de la défense d'un autre projet pour Air France. Par ailleurs, qui pourrait penser que, sans la médiatisation de cette manifestation du 5 octobre, l'intersyndicale aurait été reçue le 04 novembre à l'Assemblée Nationale devant trois commissions parlementaires réunies pour l'occasion ?

Malgré cela, tandis que les évènements dramatiques et l'état d'urgence dans notre pays monopolisent légitimement les médias et détournent ainsi l'attention de la situation à Air France, notre direction n'infléchit pas sa politique sociale. Elle poursuit sans ralentir son cheminement destructeur, sans modifier son cap, en effaçant de plus en plus la notion d'humanité dans sa gestion et en faisant passer bien d'autres intérêts avant celui des salariés. Pourtant, la tragédie du 13 novembre devrait amener à reconsidérer l'échelle des valeurs et à replacer l'humain - et non le profit ou le dogme - au centre de ses préoccupations.

Certains pourraient se sentir rassurés quand la direction promet de minimiser l'impact des départs par le biais du plan de départ volon-

taire (PDV). Mais il faut être conscient, non seulement qu'après 5 PDV successifs, le vivier de volontaires est en réalité presque épuisé mais surtout que cette politique de décroissance n'aura pas de fin. Des licenciements sont donc à venir. L'analyse de l'ensemble des organisations syndicales réunies est que le développement de notre compagnie n'est pas optionnel et que lui seul assurera le maintien de nos emplois tout en garantissant aux passagers un niveau de prestation digne de la renommée d'Air France et une sécurité à son plus haut niveau.

- CONTRE LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE
- POUR LE RETRAIT DES PLAINTES
- POUR L'ARRÊT IMMÉDIAT DES POURSUITES JUDICIAIRES
- POUR L'ARRÊT DES PROCÉDURES DE LICENCIEMENTS TOTALEMENT INJUSTIFIÉES

L'intersyndicale appelle l'ensemble des salariés à une mobilisation générale le 02 décembre 2015 à 12H00 devant le tribunal de grande instance de Bobigny au 173 avenue Paul Vaillant Couturier.

- POUR L'OUVERTURE D'UN RÉEL DIALOGUE SOCIAL, SEREIN ET TRANSPARENT!
- POUR UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX DE L'ACTIVITÉ DE NOTRE COMPAGNIE!

L'intersyndicale appelle également l'ensemble des salariés à une démonstration pacifique à la hauteur de notre détermination lors d'un «sit-in» sur Main Street au siège le 3 décembre à 1 I h00 (allée à l'intérieur du siège).

Adhérez à la CGT

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT
NOM :
Adresse :
Code postal : Ville :
Entreprise (nom et adresse) :
Remettre à un militant de votre connaissance ou à renvoyer à la CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr - Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

Maquette : Département Information et Communication - MD/SC 15/1 1/2015 - Ne pas jeter sur la voie publique.